



# TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE

Tarifs en vigueur au 01 janvier 2019 (taux de T.V.A. : 20 %)

	HT	TTC
<b>HONORAIRES DE GESTION COURANTE LOGEMENT A USAGE D'HABITATION Vide ou meublé</b>	6.00 %	7.20 %
	Des sommes encaissées	
<b>HONORAIRES DE GESTION COURANTE GARAGE, LOCAUX PROFESSIONNELS et COMMERCIAUX</b>	7.00 %	8.40 %
	Des sommes encaissées	
<b>HONORAIRES COMPLEMENTAIRES</b>	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Gestion des charges de copropriété (paiement appels de fonds, réception PV et AG...)	+ 0.50 % sur les honoraires de gestion	Offert si Vercors Immobilier gère la copropriété
Représenter le mandant auprès des associations de locataires	50.00 € / heure	60.00 € / heure
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot habitation ou commercial ou professionnel	
	50.00 €	60.00 €
	Forfait par lot garage	
	25.00 €	30.00 €
Frais administratifs	2.00€ TTC à l'édition du compte-rendu de gestion mensuel ou trimestriel	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL (POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	6.00% TTC du loyer annuel hors charges ; état des lieux d'entrée compris dans le montant ne pouvant pas excéder 3€ TTC /m <sup>2</sup> pour sa réalisation par un prestataire extérieur à l'agence	
<b>HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE REDACTION DU BAIL (POUR LES LOCATIONS DE LOCAUX REGIS PAR LA LOI DU 6 JUILLET 1989) ET HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE</b>	6.00% TTC du loyer annuel hors charges dont l'état des lieux de sortie réalisé par un prestataire extérieur à l'agence	
<b>HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION (CHARGE PROPRIETAIRE)</b>	42.00 € HT	50.00 € TTC
<b>AUTRES BAUX</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Pour les garages, box et parkings <b>A LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	Forfait par lot	
	Un mois de loyer hors charges	
Pour les garages, box et parkings <b>A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE</b>	Forfait par lot	
	Un mois de loyer hors charges	
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	12.50 %	15.00 %
	Du quittancement annuel	
Pour l'avenant à bail, honoraires de constitution du dossier et de rédaction de bail <b>A LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	100.00 €	120.00 €
<b>GARANTIES LOYERS IMPAYES</b>	% TTC du quittancement annuel	
Garantie des loyers impayés, protection juridique, détériorations immobilières pour les lots d'habitation principale	2,50 %	
<b>PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O)</b>	Par lot, montant révisable annuellement TTC	
	75.00 € habitation de moins de 200 m <sup>2</sup>	35.00 € pour un garage